



PROJET DE PAVAGE DE RUES ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES VILLES DE BEMBEREKE, BONOU, BOPA, DOGBO, IFANGNI, KALALE ,KARIMAMA, TANGUIETA, ZAKOPTA ET ZE EN REPUBLIQUE DU BENIN

Date D'approbation :

15/12/2014

Pays :

Bénin

Localié :

Bembéréké, Bonou, Bopa,
Dogbo, Ifangni, Kalalé ,
Karimama, Tanguiéta,
Zakpota et Zè

Type :

Prêt

Montant :

15,000 Mds

1.IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Bembéréké, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé, Karimama, Tanguiéta, Zakopta et Zè au Bénin a été identifié lors d'une mission conduite par la Banque au Bénin en mai 2013. La requête de financement du projet a été soumise à la Banque par lettre n° 1042-C/MEFPD/DC/SGM/CAA du 28 novembre 2014 du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation du Bénin.

Ce projet s'inscrit dans un programme d'aménagement de voies urbaines et d'assainissement dans les 77 Communes du Bénin. La BOAD, la BIDC et la BAD ont déjà financé plusieurs projets dans le cadre de ce programme. Ces interventions portent sur une vingtaine de villes.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le Projet de pavage de rues et d'assainissement dans les villes de Bembéréké, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé, Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè au Bénin, trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- i) insuffisance des voies aménagées et des ouvrages d'assainissement dans les villes concernées ;
- ii) nécessité d'améliorer le cadre de vie et la circulation dans les localités concernées par le projet ;
- iii) insertion du projet dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet le pavage et l'assainissement de 22,35 km de voies urbaines dans les villes de Bembéréké, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé , Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè ainsi que l'éclairage public des principales voies à aménager.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de circulation dans les dix (10) Communes concernées.

Les objectifs spécifiques sont, entre autres :

- i) améliorer substantiellement l'environnement urbain, en réduisant de 50%, la prévalence des maladies liées à l'insalubrité ;
- ii) améliorer la circulation dans les villes de Bembéréké, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé , Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè, en réduisant le temps de parcours d'au moins 60% ;
- iii) renforcer les capacités des Communes susvisées en matière de gestion des infrastructures urbaines.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence du projet couvre les Communes de Bembéréké, Bonou, Bopa, Dogbo, Ifangni, Kalalé , Karimama, Tanguiéta, Zakpota et Zè.

5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Les composantes du projet sont les suivantes : i) études ; ii) travaux de préfabrication, de pavage, d'assainissement et d'éclairage public ; iii) mesures environnementales et sociales ; iv) contrôle et surveillance des travaux ; v) prestations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ; vi) renforcement des capacités et vii) audit technique et financier.

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet, est estimé à 16 703 M FCFA HT. Il est financé comme suit :

BOAD (15 000 M FCFA) ;

Etat (1 603 M FCFA) ;

les Mairies (100 M FCFA) .